

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Septembre 2026

La Fédération Nationale de Protection Civile appelle à soutenir le modèle des Associations Agréées de Sécurité Civile

« On ne peut pas faire tourner une fédération de 32 000 bénévoles comme la nôtre avec 16 000 euros de subvention de l'État ! », alerte François RICHEZ, Président de la Fédération Nationale de Protection Civile.

Alors que les crises se multiplient et se superposent, la Protection Civile alerte sur la fragilisation de son modèle économique, au moment même où le projet de loi de modernisation de la sécurité civile, issu des conclusions du Beauvau de la sécurité civile, vient de lui être présenté.

32 000 bénévoles en première ligne face aux crises

Attentats, pandémie de Covid-19, crise liée à la guerre en Ukraine, cyclone Chido à Mayotte, Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, inondations, épisodes caniculaires, feux de forêts en Gironde : depuis soixante ans, la Protection Civile répond présente lors de chaque crise majeure.

Sans oublier les interventions du quotidien : dispositifs prévisionnels de secours, soutien aux populations sinistrées, actions solidaires et sociales et formation aux premiers secours.

Derrière cette capacité d'intervention, il y a 32 000 bénévoles. Mais aussi plus 1 800 véhicules, du matériel de secours et de formation, des systèmes d'information et des infrastructures qu'il faut financer, entretenir et renouveler.

Un modèle économique sous tension

Pour maintenir et moderniser ses capacités, la Protection Civile doit investir 25 millions d'euros chaque année.

Le coût d'un véhicule de premiers secours à personnes (VPSP) illustre cette inflation : environ 78 000 euros avant 2020, contre près de 98 000 euros aujourd'hui. À cela s'ajoutent de nouvelles contraintes réglementaires : d'ici janvier 2028, les véhicules concernés devront répondre aux nouvelles normes applicables, les plus anciens deviendront inutilisables et devront donc être remplacés.

Face à ces besoins, la subvention annuelle de l'État à la Protection Civile ne s'élève qu'à 16 000 euros soit 0,5€ par bénévole. Ce décalage n'est plus soutenable.

Le projet de loi de modernisation de la sécurité civile, présenté à la Protection Civile après plus de deux ans d'attente depuis le lancement du Beauvau de la sécurité civile, doit désormais être l'occasion de traiter durablement la question du financement des acteurs associatifs de terrain.

Absence de travail autorisée pour les bénévoles lors de crises, prise en compte de l'engagement étudiant, actes de soins d'urgence : la Protection civile se satisfait d'avancées dans la reconnaissance du bénévolat du projet de loi de modernisation de la Sécurité civile mais demande au gouvernement d'aller plus loin et tout particulièrement en termes de financement.

Reconnaître l'engagement des bénévoles sans financer les moyens qui leur permettent d'agir ne peut suffire.

La Protection Civile appelle donc le Gouvernement à ouvrir, dans le cadre de ces réformes, un véritable chantier de consolidation de son modèle économique, garantissant dans la durée ses capacités d'investissement et d'intervention.

Soutenir la Protection Civile, c'est investir dans une capacité opérationnelle de 32 000 bénévoles mobilisables partout en France, et dans la capacité de notre pays à protéger sa population face aux crises de demain, c'est aussi soutenir celles et ceux qui, chaque jour, s'engagent pour protéger les autres.

À propos de la Protection Civile :

La Protection Civile en France est une association nationale à but non lucratif, reconnue d'utilité publique et agréée de Sécurité Civile. Comptant 32 000 adhérents bénévoles, elle joue un rôle essentiel en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics. Ses missions principales consistent à porter secours, former les populations et protéger en cas de crises ou de catastrophes. À la demande des autorités de l'État, des organismes publics ou privés, ou de sa propre initiative, la Protection Civile mobilise tous ses moyens pour assurer la sécurité et le secours des populations en France et à l'étranger.

Contacts presse

Jérémy CRUNCHANT- 06 80 95 60 16 - jeremy.crunchant@protection-civile.org

Louison Badot - 06 19 13 23 76 - louison.badot@protection-civile.org